

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Pays de la Loire

NOR : *DEV1623210A*

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 221-3 et R. 221-13,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air « AIR Pays de la Loire », au titre de l'article L. 221-3 du code de l'environnement, est renouvelé jusqu'au 2 août 2019.

Cet agrément est valable sur la région Pays de la Loire.

**Art. 2.** – L'arrêté du 3 août 2013 portant agrément d'une association de surveillance de la qualité de l'air au titre du code de l'environnement (livre II, titre II) (NOR : *DEV1324134A*) est abrogé.

**Art. 3.** – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur adjoint de l'énergie,*  
M. PAIN